Image not found or type unknown

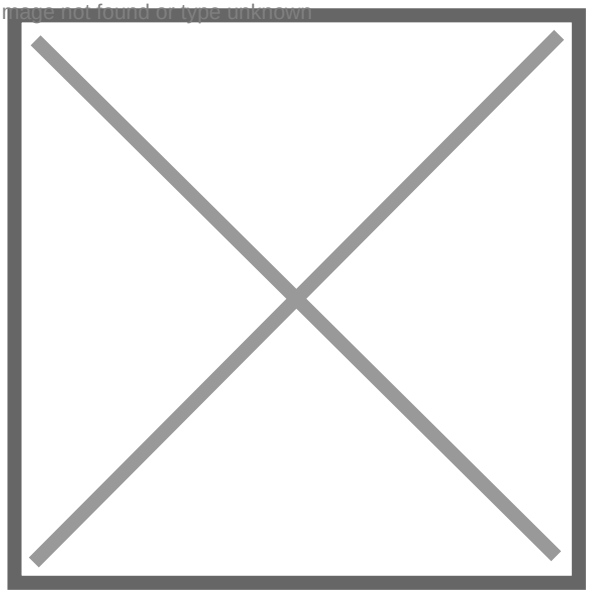

Réclamation du propriétaire 2 mois et demi après la sortie du log

Par **Amandine**, le **15/08/2012** à **01:13**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement le 2 juin, après l'état des lieux de sortie le propriétaire me recontacte pour me dire que la porte d'entrée ferme mal.
Je passe donc dans la semaine même constater le pb, il suffisait d'un petit coup de tournevis au niveau de l'intérieur. Je lui ai dis qu'elle a du prendre du jeu, mais qu'en aucun cas je ne l'avais abîmée. (je précise que sur l'état des lieux sortant, rien n'est précisé pour la porte d'entrée)le 2 aout je recevais donc ma caution.
Et voila qu'aujourd'hui il me renvoi un mail me disant qu'il y a de nouveau un pb ac la porte, qu'il a fait intervenir un serrurier et me demande de faire une prise en charge par mon assurance (logement que j'ai quitté il y a plus de deux mois).

Comment dois je réagir face à sa demande??

Aidez moi svp, à l'époque il m'avai aussi proposé de faire marcher mon assurance pour refaire son carrelage qui était félé a mon arrivée dans le logement.

Par **cocotte1003**, le **15/08/2012** à **04:49**

bonjour puisque rien n'est noté dans votre état des lieu de sortie, le bailleur ne peut plus rien vous demander et surtout pas deux mois et demi apres. vous ne réagissez pas, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés